

## Votation du 4 février 2024

### Commission de contrôle

## Réunion du 13 décembre 2023

---

### Décisions de la commission de contrôle sur les questions dites d'arrondissement

---

La commission de contrôle de la votation s'est réunie le 13 décembre 2023 à 16h30 à l'Hôtel de Ville avec tous les membres qui la composent :

- Yves CHARPENEL, premier avocat honoraire à la Cour de cassation, président de la commission
- Éliane HOULETTE, ancienne cheffe du Parquet National Financier
- Sophie MOATI, présidente honoraire de chambre à la Cour des comptes
- Bruno CAUTRÈS, chercheur CNRS en science politique au CEVIPOF et enseignant à Sciences Po
- Federico MASSONNAUD-NIETO, membre de l'Assemblée citoyenne
- Laurence DEMERCIÈRE, membre de l'Assemblée citoyenne

Il a été rappelé aux membres de la commission de contrôle les termes de l'article 2 du règlement de la votation qui indique que :

- « *La recevabilité des questions dites d'arrondissement est soumise à l'approbation préalable de la commission de contrôle de la votation* », d'une part ;
- « *La question d'arrondissement doit relever d'un intérêt local propre à l'arrondissement concerné. Elle ne doit pas entrer en contradiction avec une politique publique menée par la Ville de Paris et doit être formulée sous la forme d'un choix et dans un langage clair et concis.* », d'autre part.

La commission de contrôle a été informée que ces critères avaient été transmis aux mairies d'arrondissement dans un mail adressé par Laurence GIRARD, secrétaire générale adjointe, directrice de la DDCT, le 14 novembre 2023.

**La commission a examiné les questions transmises par les mairies d'arrondissement et, conformément aux termes de l'article 2 du règlement, pris les décisions suivantes :**

- **Paris Centre**

*Pour ou contre le lancement d'un concours pour un projet d'aménagement urbain de la Place du Louvre faisant davantage de place aux piétons, à la végétation et aux transports en commun, dans le respect du patrimoine et la valorisation de l'héritage historique du site sur le domaine de la ville, en associant le Musée du Louvre sur son domaine, pour un aménagement cohérent sur l'ensemble du site ?*

La commission de contrôle propose que la question soit reformulée de la façon suivante pour être recevable au titre de l'article 2 de la votation et répondre à l'exigence de clarté et de concision de la question.

*Pour ou contre le réaménagement significatif de la place du Louvre faisant davantage de place aux piétons, à la végétation et aux transports en commun ?*

La Mairie de Paris Centre est invitée à préciser par tous les modes de communication à sa disposition, qu'en cas de vote favorable, ce projet de réaménagement devra être travaillé en associant l'établissement Musée du Louvre, compétent sur une partie du site concerné, et recueillir l'avis favorable des Architectes des Bâtiments de France, le site étant classé monument historique.

- **5<sup>e</sup> arrondissement**

*Pour ou contre la végétalisation et l'embellissement de la place du Panthéon ?*

Compte tenu de la subjectivité de la notion d'embellissement, la commission de contrôle propose que la question soit reformulée de la façon suivante pour être recevable et répondre à l'exigence de clarté et de concision de la question (article 2 du règlement de la votation).

*Pour ou contre la végétalisation de la place du Panthéon ?*

La Mairie du 5<sup>e</sup> arrondissement est invitée à préciser par tous les modes de communication à sa disposition, qu'en cas de vote favorable, ce projet de végétalisation devra recueillir l'avis favorable des Architectes des Bâtiments de France, le site étant classé monument historique.

- **8<sup>e</sup> arrondissement**

*Pour ou contre accélérer la piétonisation et la végétalisation des voies du 8<sup>e</sup> arrondissement et plus particulièrement certaines portions de la rue Monceau et de la rue de Liège, afin de réduire le bruit, la pollution et renforcer la sécurité des piétons ?*

La commission de contrôle propose que la question soit reformulée de la façon suivante pour être recevable et répondre à l'exigence de clarté et de concision de la question (article 2 du règlement de la votation).

*Pour ou contre accélérer la piétonisation et la végétalisation des voies du 8<sup>e</sup> arrondissement et plus particulièrement certaines portions de la rue de Monceau et de la rue de Liège ?*

- **9<sup>e</sup> arrondissement**

*Pour ou contre les terrasses estivales sur les places de stationnement dans le 9<sup>e</sup> ?*

La commission considère que cette formulation est contraire à l'article 2 du règlement de la votation et est donc, à ce titre, non recevable. Le caractère général de la question implique en cas de vote négatif, une remise en cause d'une politique parisienne qui consiste à permettre la transformation de certaines places de stationnement en terrasses estivales pour la période d'avril à d'octobre, après avis consultatif des Maires d'arrondissement, comme le prévoit le Règlement des Étalages et Terrasses de la Ville de Paris, en vigueur depuis juin 2021.

Postérieurement à la réunion de la commission de contrôle, le Président Yves CHARPENEL a été informé par Mme Laurence GIRARD, secrétaire générale adjointe de la Ville de Paris, Directrice de la DDCT et par ailleurs secrétaire de la commission :

- qu'elle avait informé la mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement de la non recevabilité de la question et avait suggéré de formuler une nouvelle question ;
- que la mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement avait proposé une nouvelle question formulée de la manière suivante : « Pour ou contre la création d'une zone à trafic limité (ZTL) dans le quartier du Faubourg Montmartre ? » ;
- que, au regard des impacts que cette question avait sur les autres arrondissement voire sur Paris, il avait indiqué à la mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement que cette question ne pourrait pas être jugée recevable par la commission ;
- qu'il avait été suggéré, le 19 décembre, dans le même mail à la mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement, de soumettre au vote des projets localisés de piétonisation d'une ou de plusieurs rues (en leur fournissant l'exemple du 8<sup>e</sup> arrondissement) ;
- que cette dernière proposition était demeurée sans réponse le 20 décembre au soir alors même que le délai de réponse avait fixé à l'après-midi du 19 décembre.

Après un échange par mail entre ses membres, la commission de contrôle a considéré que la deuxième question proposée par la mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement, en raison des conséquences que la mise en place d'une ZTL dans un arrondissement a sur l'ensemble de la circulation dans les arrondissements voisins voire de Paris, dépassait l'intérêt local prévu à l'article 2 du règlement de la votation et à ce titre n'était pas recevable.

- **10<sup>e</sup> arrondissement**

*Pour ou contre réserver les trottoirs du boulevard de Magenta aux piétons et créer de nouvelles pistes cyclables sécurisées sur la chaussée ?*

La commission de contrôle considère que cette question est recevable.

- **12<sup>e</sup> arrondissement**

*Pour ou contre la réalisation de nouveaux espaces piétonnisés aux abords des équipements municipaux fréquentés par les enfants (crèches, bibliothèques, gymnases, etc.) ?*

La commission de contrôle considère que cette question est recevable.

- **20<sup>e</sup> arrondissement**

*Dans un contexte où l'inflation rend plus difficile l'accès aux produits de l'alimentation durable, souhaitez-vous expérimenter une caisse alimentaire solidaire dans le 20<sup>e</sup> arrondissement*

La commission de contrôle propose que la question soit reformulée de la façon suivante pour être recevable et répondre à l'exigence de clarté et de concision de la question (article 2 du règlement de la votation).

*Pour ou contre l'expérimentation d'une caisse alimentaire solidaire dans le 20<sup>e</sup> arrondissement ?*

Fait à Paris, le 21 décembre 2023

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Yves Charpenel', written in a cursive style.

Pour la Commission de contrôle,

Yves CHARPENEL  
Président